

ARRETE 30/2025

Portant priorité de passage et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de Mondorff (Moselle),

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales; complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant la demande de Monsieur Eric CHANSON, Président du C.S Thionillois, réceptionnée par les services municipaux le 1^{er} juillet 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et d'établir un ordre de passage prioritaire lors du passage du Tour de Moselle le vendredi 19 septembre 2025 dans les rues : de Paris, Victor Hugo et Allée du bois à Mondorff,

ARRETE

Article 1 : La priorité est donnée aux participants et organisateurs du Tour de Moselle le vendredi 19 septembre 2025, lors de leur passage dans la commune ;

Article 2 : Le stationnement est interdit dans la rue Victor Hugo et l'Allée du Bois, le vendredi 19 septembre 2025 de 13h00 à 14h00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Mondorff ;

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication;

Article 5: Le Maire de la Commune de Mondorff, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Hettange-Grande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande,
- Comité d'organisation du Tour de Moselle,
- L'UTT de Thionville

Mondorff, le mardi 2 septembre 2025

Le Maire,
Rachel ZIROVNIK

